

**REUNION DU BUREAU DU 6 MARS 2026**

**DÉLIBÉRATION N°B26-09**

---

**Avenant N°1 à la Convention de veille et de stratégie foncière  
entre la Commune Donzère, la Communauté de Communes Drôme Sud  
Provence et l'EPORA (26C033)**

---

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L321-1 portant sur les missions des Établissements Publics Fonciers ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et à la Directrice Générale ;
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des Conventions d'Etudes et des conventions de réserve foncière à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune Donzère et l'EPORA, approuvée par délibération N°B23/72 du Bureau du 03 juillet 2023, signée le 10 juillet 2023 ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte de la demande de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence d'être associée à cette convention de veille et de stratégie foncière,
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°1 à la Convention de veille et d'étude foncière, à conclure entre la Commune de Donzère et l'EPORA, modifiant :

- *Les partenaires de la CVSF*

✓ Mandate la Directrice Générale, à l'effet de :

- Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
- Signer cet avenant dans un délai de 12 mois à compter du 06 mars 2026 et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:  
**Florence HILAIRE**  
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :  
**VERCHERE Patrice**  
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

12/3/2026

Signé par :  
**Claire HEBERT**  
52A196BF64C6496...

Claire HEBERT